



# **RAPPORT SUR L'ETAT DE CONSERVATION PARC NATIONAL DE LA SALONGA**

**Février 2020**

## TABLE DES MATIERES 1

Table des matieres .....	2
1. INTRODUCTION .....	3
2. Reponses DE L'ETAT PARTIE SUR LA DECISION GÉNÉRALE (DECISION 40.COM/7A.42). .....	4
2.1. Mise en œuvre de la Déclaration de Kinshasa. ....	4
2.2. Présentation du bien. ....	4
2.3. Résumé analytique du rapport. ....	5
2.4. Réponse de l'Etat Partie à la décision du Comité du patrimoine mondial. ....	6
2.5. Résultats des inventaires biologiques .....	10
2.6. Evaluation de l'efficacité de gestion. ....	10
2.7. Evaluation de la cogestion ICCN/WWF du PNS .....	13
2.8. Des indicateurs de suivi de la gestion du Bien .....	13
2.9. Progrès accomplis dans la mise en œuvre des mesures correctives adoptées par le Comité du Patrimoine mondial. ....	18
2.10. Session Comité de Pilotage .....	19
2.11. Session Comité de Coordination du Site .....	19
2.12. Cadre de collaboration pérenne .....	19
2.13. Inventaire des ressources humaines. ....	20
2.14. Elaboration d'une stratégie de la Lutte Anti Braconnage .....	20
2.15. Mise en place d'une cellule juridique, habilitation des Officiers de Police Judiciaire et suivi des dossiers .....	22
2.16. Inventaires biologiques .....	23
2.17. La délimitation et la matérialisation des limites artificielles .....	27
2.18. Poursuivre la création d'un continuum écologique entre les deux secteurs du parc à travers un travail participatif d'orientation de cet espace et proposer un statut de classement pour cette aire protégée et accompagner ce processus d'un plan simple de gestion atteint à 50%. ....	29
2.19. Succès et difficultés rencontrés dans la mise en œuvre des mesures correctives .....	31
2.20. Calendrier alternatif pour la mise en œuvre des mesures correctives. ....	33
3. Tableau synthèse des progrès réalisés vers l'Etat de conservation souhaité en vue du retrait du bien de la liste du Patrimoine mondial en péril (DSOCR). ....	34

## 1. INTRODUCTION

Le Comité du Patrimoine mondial avait examiné le dossier des cinq biens de la RDC au cours de sa 43<sup>ème</sup> session tenue du 30 juin au 10 juillet 2019 à Bakou à Azerbaïdjan et, au regard des menaces qui continuent à compromettre leurs Valeurs Universelles Exceptionnelles, a décidé de les maintenir sur la liste en péril.

Les missions de suivi réactif ont été réalisées en 2016 dans quatre biens de la RDC (PNG, PNS, PNKB, RFO), en Avril 2018 au PNVi et la toute dernière venait d'avoir lieu au PNS du 23 janvier au 3 février 2020. En particulier la mission de suivi réactif au PNS avait comme objectif d'évaluer le progrès par rapport à la mise en œuvre de mesures correctives et le niveau de progrès par rapport à l'état de conservation afin de afin d'envisager le retrait prochain de ce bien sur la liste en péril.

Le présent rapport décrit l'état de conservation d'un de cinq biens du Patrimoine mondial de la République Démocratique du Congo pour l'année 2019. Il s'agit du Parc National de la Salonga (PNS). Le rapport met en exergue le progrès réalisé par rapport à la mise en œuvre des activités au cours de l'année 2019 pour le bien.

A titre introductif, le rapport met en exergue les réponses aux recommandations contenues dans la décision générale sur les biens de la République Démocratique du Congo (Décision 40 COM/7A.42 et 40 COM/7A.42.Add). Ensuite, il présente pour le bien, l'état de conservation détaillé en conformité avec le format recommandé, selon les subdivisions ci-dessous :

- **Réponses de l'Etat partie à la décision du Comité du Patrimoine mondial au regard des mesures correctives assorties des efforts déployés à travers les actions mises en œuvre ;**
- **Succès et difficultés rencontrées ;**
- **Perspectives ou calendrier des actions planifiées pour l'année suivante afin de parachever les mesures correctives**
- **Progrès réalisés vers le retrait du bien de la liste du patrimoine mondial en péril.**

Il convient de signaler que selon le cas, le rapport fait mention d'autres réalisation et/ou problèmes qui font émergence et qui affecteraient positivement et/ou négativement les Valeurs Universelles Exceptionnelles du bien.

## 2. REPONSES DE L'ETAT PARTIE SUR LA DECISION GÉNÉRALE (DECISION 40.COM/7A.42).

### 2.1. Mise en œuvre de la Déclaration de Kinshasa.

Dans le but d'améliorer les conditions pour le retrait de cinq biens de la RDC de la liste des patrimoines en péril, le signal fort de la République Démocratique du Congo par rapport à la mise en œuvre de la Déclaration de Kinshasa (Décembre 2011), pour l'année 2018, se résume de la manière ci-après.

### 2.2. Présentation du bien.

Au cœur de la Cuvette centrale du Bassin du fleuve Congo, le PNS est la plus grande étendue de forêt dense humide protégée en Afrique et donc le plus grand parc national du pays et du continent. D'une superficie de 36000 km<sup>2</sup>, le PNS abrite de vastes massifs forestiers représentatifs de la forêt ombrophile guinéo-congolaise de plaine. Grâce à la superficie de forêts qu'il protège et à la masse d'eau qu'il contient, le PNS joue un rôle régulateur primordial dans le maintien des équilibres hydrologiques et écologiques d'une bonne partie de la Cuvette centrale et fournit des services environnementaux inestimables non seulement aux populations riveraines du Parc et celles vivant le long des cours d'eau en aval, mais plus largement à toute la communauté nationale et internationale.

En raison de l'existence de villages le long de la rivière Luilaka, le Parc fut créé en deux grands blocs (blocs « Nord » et « Sud »), séparés par un couloir d'environ 45 km de large sur la rive droite de la rivière. C'est dans ce couloir, appelé le « Corridor de Monkoto », qu'a été relocalisée une partie des populations résidant à l'intérieur des limites du Parc et déplacées lors de sa création.

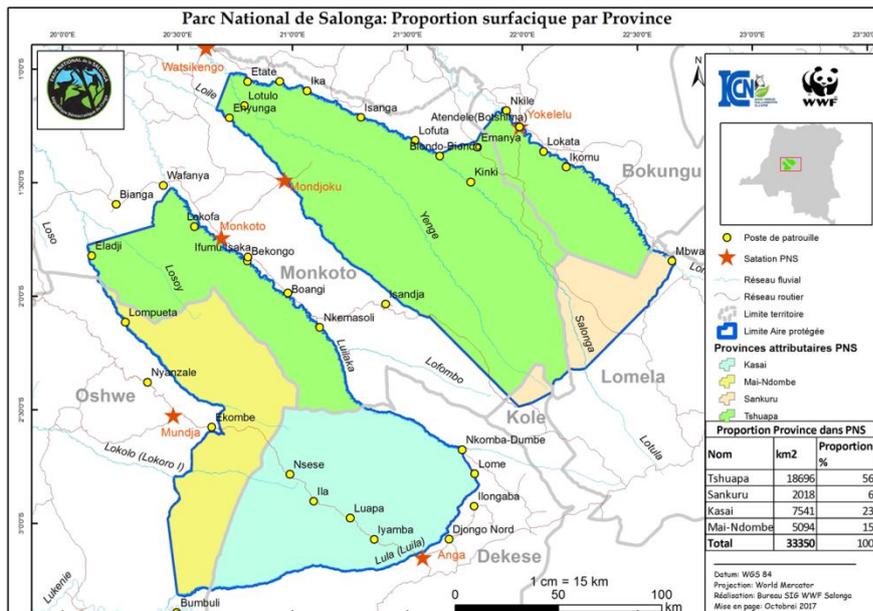


Figure 1: Division administrative du PNS

Pour un bon suivi de la gestion, les gestionnaires se sont dotés d'un certain nombre d'outils que sont :

- Le Plan d'aménagement et de gestion (2016-2025) ;
- La stratégie de surveillance ;
- Le Plan d'affaires pour la même période ;
- L'élaboration du plan triennal 2019-2021 du plan d'aménagement et de gestion ;
- La finalisation de la stratégie de conservation communautaire ;
- La finalisation de la stratégie d'éducation et sensibilisation environnementale ;
- L'élaboration de plans opérationnels, et des rapports périodiques (mensuels, trimestriel, semestriel, annuel) ;
- L'élaboration d'un Mécanisme de gestion de plaintes et recours (MGPR) ;
- L'élaboration d'un Guide de conduite des écogardes et ses 100 lignes.

### **2.3. Résumé analytique du rapport.**

Durant l'année 2019 d'importantes activités ont été mise en œuvre dans le cadre d'un plan opérationnel consolidé avec l'apport des différents partenaires afin d'assurer la protection des valeurs universelles exceptionnelles du bien. Ce plan opérationnel a fait l'objet d'une évaluation aussi bien lors de la session du Comité de pilotage que pendant l'évaluation de l'efficacité de gestion avec l'outil IMET et dont le taux de réalisation a été de 74,2% .

Signalons que l'année 2019 a connu la fin de deux grands projets financés par la KfW et l'USAID. Des propositions de nouvelles initiatives sont en cours et seront concrétisées en 2020. Cependant les financements de l'Union Européenne continuent à soutenir les différents volets de gestion du Bien.

Dans la mise en œuvre de la stratégie de surveillance il a été renforcé les capacités techniques et opérationnelles des écogardes à travers les équipements, les formations et une meilleure organisation des patrouilles. Ils bénéficient de primes de performances et des soins de santé ainsi que leurs familles. Dans l'ensemble 198 patrouilles ont été organisées et dont, le taux de couverture du parc s'élève à 59%, soit une baisse compte tenu de la fin de certains projets.

Concernant les données des inventaires biologiques elles ont été traitées et mises ensemble pour des résultats consolidés. Ceci a permis pour la première fois l'estimation des populations des espèces emblématiques du parc et la découverte de nouvelles espèces pour la science. Le bio monitoring des baïis et le suivi des projets de recherche ont été conduits pour améliorer la connaissance et la gestion du PNS.

Le processus de création de continuum pour améliorer la connectivité entre les deux blocs du Bien qui n'est pas un problème en soit étant donnée la bonne indice de forme pour l'ensemble de l'aire protégée, l'accompagnement à la mise en place de concessions forestières communautaires entre les deux blocs du Parc et dans d'autres zones tempos se poursuit. Une superficie d'environ 250000 ha de forêts est attendue.

Dans la zone périphérique du parc, 9 dossiers ont été déposés aux gouvernorats de la Tshuapa (3) et de Mai-Ndombe (6) pour la prise d'arrêtés de création dont six ont été signés au profit des communautés de Bolongo en mai 2019.

L'expression de la volonté de l'exploration et l'exploitation pétrolière jadis exprimée reste une menace potentielle pour le parc au regard du contexte et des informations en notre possession. Mais, en ce jour aucune activité d'exploration ou d'exploitation n'est ni envisagée ni entreprise car aucune option n'a été prise.

L'Unité de Gestion du PNS poursuit les programmes de développement local pour réduire la pression sur les ressources naturelles du bien et l'amélioration de l'acceptation sociale du parc par les communautés. Pour cela, il a poursuivi avec la structuration des communautés riveraines (comité locaux de développement,...), l'accompagnement des activités Génératrices de Revenus (fermes agricoles, commercialisation des produits agricoles, ...), la mise en place d'une gestion durable des ressources naturelles dans la zone périphérique/tampon (foresterie communautaire), l'appui à la gestion des pêcheries, l'accompagnement à l'élaboration participative des Plans de développement local ainsi que l'appui aux services et infrastructures de base (écoles, routes et ponts, centre de santé), la communication et sensibilisation.

C'est dans cette optique qu'en 2016, une étude stratégique sur la gestion des communautés résidentes dans le parc avait été réalisée et avait retenu trois options à savoir :

- la permanence ;
- la relocalisation par ménage ;
- la relocalisation totale de la population.

Pour le moment les actions en cours portent sur la seconde option, qui est assortie des appuis à la scolarisation des enfants en dehors du parc.

Les gestionnaires du bien ont démarré une étude d'élaboration du cadre de sauvegarde sociale et environnementale à l'issue de laquelle des actions ont été prises.

Au regard des efforts fournis par les gestionnaires du bien, on note que les mesures correctives recommandées par le comité du patrimoine lors de sa 36ème session ont été atteintes ainsi que les indicateurs de l'état de conservation souhaité en vue du retrait du bien de la liste du patrimoine mondial en péril. Il est à noter également qu'une mission conjointe UNESCO/UICN de suivi réactif a été organisée à la Salonga du 20 janvier au 4 février 2020 qui a permis d'évaluer l'état de conservation du bien.

#### **2.4. Réponse de l'Etat Partie à la décision du Comite du patrimoine mondial.**

Les réponses majeures de l'état parti étaient la réalisation des inventaires biologiques sur l'ensemble du parc (bloc nord et bloc sud) ainsi que le corridor entre les 2 blocs du parc. On note aussi l'accompagnement des communautés dans la création des forêts communautaires dans la zone périphérique du bien (zone tampon) et dans le corridor pour créer un continuum écologique entre les deux blocs du bien ainsi que la redynamisation le cadre de concertation permanente entre les autorités politiques, administratives et militaires provinciales des 4 provinces concernées par le bien.

Poursuivre les efforts en vue de l'autonomisation des communautés riveraines et de la continuation du processus d'appropriation par ces dernières des forêts communautaires dans la zone tampon du parc et le corridor entre les deux blocs du parc.

#### **2.4.1. Autonomisation des communautés riveraines**

Au cours de cette année, l'UGPNS et les autres acteurs du développement rural ont poursuivi leur programme d'autonomisation des communautés riveraines à travers la structuration et l'accompagnement de ces organisations.

Il a été organisé un suivi des comités de développement locaux (CLD) des villages situés dans le corridor de Monkoto afin d'évaluer leur fonctionnement pour mieux orienter le renforcement de leurs capacités de gestion suivant les faiblesses identifiées.

Les critères d'évaluations ont porté sur :

- La tenue des réunions avec PV ;
- La mise à jour des documents de gestion financière ou comptable ;
- La mise à jour des documents de gestion administrative et technique ;
- L'organisation des activités communautaires sans ou avec l'appui de l'UGPNS ;
- La représentation des femmes au comité.

Dans la même zone, l'équipe du parc a appuyé la structuration des producteurs de riz de Monkoto, qui a permis la mise en place de 4 coopératives qui ont obtenus leurs lettres d'agrément comme Association Sans But Lucratif auprès de l'autorité administrative locale (AT).

Dans la zone de Watsikengo, au nord du bien, un centre de stockage a été construit au profit de 21 Associations des planteurs de café qui ont été mises en place sur les 4 axes. Les comités provisoires des toutes ces Associations ont été installés, et un appui leur a été donné pour l'élaboration des textes de base. Pour un bon suivi de ces associations, il est prévu d'affecter un encadreur dans chaque axe en vue de la supervision de ces producteurs.

Dans la zone sud du bien, il a été réalisé une enquête en vue d'évaluer les impacts de l'appui du parc dans ses différents sites d'intervention. Après la collecte des données via un questionnaire, un atelier de restitution a été organisé au profit des différents acteurs dont entre autres : ménages agricoles, pêcheurs, chasseurs, commerçants, enseignants et armateurs ayant des activités agricoles. Par ailleurs, dans le cadre de la structuration et le renforcement des capacités des organisations locales, 144 Organisations Paysannes et 69 Comité Locaux de Développement ont bénéficié de l'appui dans ce volet.

Depuis l'année 2016, l'UGPNS déploie d'énormes efforts dans la sédentarisation des agriculteurs de Monkoto via l'approche « ferme pilote », cette approche consiste à promouvoir une agriculture durable et rentable. Implanté en 2016 avec 10 fermiers pilotes, ces fermiers pilotes sont des miroirs au sein de leurs villages respectifs, ils ont la mission de promouvoir cette approche et d'aider aussi les autres agriculteurs souhaitant répliquer ce modèle chez eux, mais aussi à partager les semences. L'équipe a mis en place un système de suivi permanent des fermiers pilotes et répliquant et apporte des appuis techniques ponctuels. Au cours de cette année, plus de 60 répliquants ont été identifiés et dont 40 sites cartographiés et suivis, ce qui a permis de déceler plusieurs faiblesses d'ordre technique pour lesquelles des conseils et appuis ont été apportés.

Dans la zone du corridor de Monkoto, le parc a appuyé la mise en place de 6 champs semenciers (haricot, riz, maïs) des Comité Locaux des Développements Bafake, Nkas'Ekungu, Liyombo, Losombo, Isenga et Sambwankoy en vue de l'amélioration du rendement des exploitations agricoles.

Dans la partie nord du bien, l'appui a porté sur l'installation des nouveaux champs communautaires et des fermes pilotes.

#### **Champs communautaires et des fermiers pilotes :**

- Manioc : 7ha dont 5ha pour les champs communautaires et 2 ha pour les champs de fermiers-pilotes ;
- Maïs : 4 ha dont 3champs communautaires et 1 pour les fermiers pilotes ;
- Niébé : 6,5ha dont 4ha pour les champs communautaires et 2,5ha pour les fermiers pilotes ;
- Soja : 5,5ha dont 3ha pour les champs des communautaires et 2,5ha pour les champs des fermiers pilotes.

#### **Champs des ménages agricoles :**

- Manioc : 79,17 ha (1475 ménages bénéficiaires) ;
- Riz : 99,59 ha (1530 ménages bénéficiaires) ;
- Arachide : 24,2 ha (626 ménages bénéficiaires).

#### **Développement des forêts communautaires**

Dans le cadre de son objectif, celui d'appuyer la création d'au moins 300 000 ha de concessions de forestières communautaires d'ici 2021, l'UGPNS a réalisé des avancées très significatives au cours de cette année. C'est ainsi qu'en 2019, le Gouverneur de Maï-Ndombé a signé les six (6) arrêtés provinciaux de concessions forestières communautaires aux communautés de Bolongo (Iyoko, Ipoka sud, Bungusani, Bekombo, Lompole, Mbongo) d'une superficie de 172. 807 hectares. Contigües aux limites sud du parc (bloc sud) elles constituent les toutes premières concessions forestières réalisées dans le paysage Salonga. Ces dossiers avaient été déposés au Gouvernorat d'Inongo en août 2017.

Une cérémonie solennelle présidée par le Vice-Gouverneur a été organisée à Inongo le 13 juillet 2019 pour remettre symboliquement les titres aux représentants des communautés concernées. Ces arrêtés matérialisent la sécurisation des droits coutumiers mais aussi une étape vers une gestion durable des espaces forestiers périphériques au parc.



*des arrêtés aux représentants des communautés concernées*



*Photos 1&2 : Remise symbolique*

Par ailleurs 3 dossiers de communautés de peuples autochtones (PA)/twa dans le nord-ouest du bloc sud (Sambwankoy, Mbongwanjale et Lontomba), d'une superficie de 13.981 ha, sont en attente d'obtention des titres depuis 2018 au gouvernement de la Tshuapa.

Le processus d'accompagnement des communautés à la mise en place de la concession forestière des communautés locales se poursuit dans la zone identifiée pour la création du continuum écologique. A cet effet, il a déjà été mené des activités de sensibilisation, la signature de CLIP et la cartographie participative aussi bien dans la partie nord de la rivière Lofombo (province de la Tshuapa) que dans la partie sud (province du Kasai).

S'assurer que le processus de déplacement des communautés Yaelima hors du parc est volontaire et en accord avec les politiques de la Convention et les normes internationales pertinentes.

Tout comme les années précédentes, le parc a poursuivi avec son programme d'accompagnement des élèves Yaelima avec la prise en charge des frais de scolarités de 19 étudiants (dont 14 filles et 5 garçons) en formation à Dekese.

Par ailleurs, dans le cadre du projet financé par l'Union européenne à travers le 11<sup>ème</sup> FED, l'Ong Oxfam est en charge de la mise en place de parcelles et fermes dans la zone de Dekese afin de permettre à 50 ménages volontaires (soit environ 200 personnes) de quitter le Parc national de la Salonga pour s'installer dans cette zone. Actuellement le processus CLIP a été engagé avec les Yaelima et des échanges réguliers sont assurés entre les gestionnaires, Oxfam et la communauté Yaelima avec la participation des autorités politico-administratives afin de déterminer dans quelle mesure cette action pourrait s'engager.

Par ailleurs, pour se conformer aux politiques de la Convention et les normes internationales pertinentes, les gestionnaires ont initiés l'élaboration d'un cadre de sauvegarde environnementale et sociale du paysage Salonga et qui abordera cette thématique de déplacement volontaire des communautés Yaelima et Kitawala installés à l'intérieur du bien.

Ces sauvegardes sont des politiques, des normes et procédures opérationnelles pour identifier et minimiser les impacts environnementaux et sociaux négatifs pouvant survenir lors de la mise en œuvre des projets. Les sauvegardes augmentent également les chances que les projets produisent de meilleurs résultats pour les personnes et l'environnement.

En effet, l'application de ces sauvegardes doit amener à une meilleure conservation car elles :

- Identifient les parties prenantes et les détenteurs de droits ;
- Abordent les risques pouvant compromettre la réussite du projet ;
- Renforcent les enjeux des communautés dans la conservation ;
- Prévoient la mise en place de mécanisme de médiation des conflits et de plaintes.

Les termes de références pour cette étude ont été élaborés et les gestionnaires ont déjà rédigé le profil du site et le screening qui attendent d'être validés. Le processus de recrutement d'un consultant est aussi en cours et l'étude devrait débiter au courant premier trimestre 2020.

Notons, que le dossier de l'exploration ou exploitation pétrolière ne plus à l'ordre du jour. D'ailleurs, lors de la mission de suivi réactif, les Experts de l'UNESCO et de l'ICCN ont rencontré le Directeur Général de la Société National des Hydrocarbures de la RDC. Le Directeur Général/SONAHYDROC a rappelé que conformément à la loi 15/02, dont il assure la mise en œuvre, toute décision de recherche et d'exploitation des ressources pétrolières et gazières en RDC doit se faire dans le respect de l'environnement.

Pour conclure et au regard de tout ça, il faut noter que l'exploitation du pétrole à Salonga reste une menace indirecte et son effectivité reste improbable. Depuis que le contrat a été signé en 2007, aucune action d'exploration ni d'exploitation n'a été sur le terrain.

Au niveau de la question du biomonitoring, il a été recommandé de soumettre les résultats des inventaires biologiques au Centre du patrimoine mondial pour examen par l'UICN dès qu'ils seront disponibles, ainsi que l'État de conservation souhaité actualisé en vue du retrait du bien de la liste du patrimoine mondial en péril (DSOCR) avec des indicateurs appropriés sur la base des données générées par ces inventaires.

## **2.5. Résultats des inventaires biologiques**

Les inventaires biologiques réalisés par les différents partenaires dans le Bien (ICCN, WCS, ZSM, WWF/MPI) ont fait l'objet de rapports spécifiques : WCS (bloc Lokofa et Lomela), ZSM (Bloc Etate et Mondjoku) et WWF/MPI (bloc sud). Ces rapports sont actuellement disponibles et leur compilation a permis d'estimer les populations des espèces emblématiques comme l'éléphant et le bonobo dans le parc. Ceci a fait l'objet d'un communiqué de presse le 14 février 2019 à l'occasion de la journée mondiale du bonobo. Partagés avec les Experts de la mission conjointe UNESCO/UICN de suivi réactif du Bien, ces rapports seront également soumis au Centre du Patrimoine mondial et à l'UICN par le canal officiel.

## **2.6. Evaluation de l'efficacité de gestion.**

Depuis 2016, il se tient chaque année, une session d'administration de l'outil IMET pour évaluer l'efficacité de gestion du Parc National de la Salonga. Au regard du fonctionnement de l'outil, les résultats de ladite évaluation sont ainsi organisés selon les normes internationales adaptées à la question à savoir 1) Contexte de gestion, 2) Planification, 3) Intrants, 4) Processus, 5) Résultats et 6) Effets et Impacts.

De l'analyse par cet outil, il ressort une grande amélioration sur le contexte de Gestion du PNS pour l'année 2019. Voici l'évolution du contexte de gestion de 2016 à 2019 : 16,7% (2016); 30,7% (2017); 29,9% (2018) et 67,2% (2019). Le changement s'expliquerait, entre autres, par la maîtrise des menaces qui pèsent sur l'aire protégée d'une part, et le soutien de l'environnement politique et social à la gestion, d'autre part.

Le niveau de planification au PNS est resté plus ou moins stable pour les deux dernières années à savoir l'année 2018 et l'année 2019 où il est passé de 72,5% (année 2018) à 74,2% (année 2019). Cet écart de score s'expliquerait notamment par l'amélioration de l'outil IMET. En effet dans la version 2 de l'outil, la formule de l'indice de forme a été améliorée faisant que l'indice de forme du PNS, avec la nouvelle formule, soit bon. Cela est même cohérent avec la réalité sur le terrain pour le cas de la Salonga car il ne se pose pas un problème de

connectivité entre les 2 blocs ; la zone potentielle du continuum étant inhabité et est déjà utilisée par les grands mammifères comme l'attestent les résultats de l'inventaire dans le corridor. D'une façon globale, il y a toujours des améliorations dans la planification depuis le début de la cogestion : 62,39% (année 2016); 67,9% (année 2017): 72,5% (année 2018) et 74,2% (année 2019).

Il ressort de la présente l'évaluation une régression dans les intrants pour la gestion du parc. En effet, en 2018, les intrants étaient évalués à 71,6% et présentement (en 2019), leur niveau se situe à 62,5%. En effet, le point le plus faible ici est la sécurisation du budget (46,7%) pour le financement futur de l'aire protégée. Actuellement, les financements sécurisés pour le parc peuvent couvrir 60 à 70% des besoins pour l'année en cours (2020) + 1 an. Le processus de négociation de nouveaux financements est en cours ; les bailleurs de fonds ont réaffirmé leur engagement à accompagner la gestion du bien sur une plus longue période (USAID de 2020 à 2024, KfW de 2020 à 2021 et Union Européenne de 2022 à 2028).

Bien que le processus soit légèrement en baisse par rapport à l'année 2018, il y a toutefois des améliorations très remarquables dans la gestion interne (le score passe de 65,6% à 78%), et dans la prise en compte du changement climatique et services éco systémiques par rapport à l'année 2018 (le score passe de 25% à 40,5%).

Pour la mise en œuvre du Plan Opérationnel 2019 ou résultat, s'est amélioré depuis 2016 jusqu'à 2018, avant de connaître une légère baisse en 2019, soit : 33,6% (2016); 52,3% (2017); 62,8 (2018) et 60,1% (2019). Un fait remarquable est que la mise en œuvre des activités – indicateur O/P1 - est relativement faible tandis que l'atteinte des résultats – indicateur O/P2- est élevée. Ceci s'expliquerait notamment par l'application d'une approche de gestion orientée vers les résultats.

S'agissant de l'évaluation des effets et impacts de la gestion, le score global est de 62% et donc plus ou moins le même que ceux obtenus dans les évaluations précédentes (60,5% année 2016; 61,3% année 2017 et 61,8 année 2018). En effet, il s'agit des effets et impacts cumulés pour une période d'environ 10 ans. Dans l'évaluation des impacts de la gestion, il pourrait en découler qu'au lieu d'enregistrer la diminution de certaines valeurs du site, il s'observe plutôt une stabilité relative ; pour les éléphants par exemple on observe des naissances dans certaines familles ; signifiant que si les efforts sont poursuivis, l'on pourrait assister à la croissance de certains éléments des cibles de conservation.



Figure 3 : Synthèse des résultats IMET pour l'année 2019

La formule ci-après, appliquée par AGRECO GEIE (2017)<sup>1</sup>, nous permet d'estimer le score de synthèse de la présente évaluation IMET pour le PNS :

$$IMET = \left( \frac{\sqrt{\text{Contexte}} + \sqrt{\text{Planif}} + \sqrt{\text{Intrant}} + \sqrt{\text{processus}} + \sqrt{\text{Resultat}} + \sqrt{\text{Impact}}}{6} \right)^2, \text{ soit un score global de } 64,5\%$$

La comparaison du présent résultat global IMET avec les évaluations précédentes révèle des améliorations dans l'efficacité de gestion du PNS de la manière suivante : Année 2016 (40,9%); 2017 (56,6%); 2018 (60,51%) et 2019 (64,5%).

Si toutes les conditions sont réunies, les gestionnaires espèrent atteindre le score de 75% en 2021.

En détails, le changement pour chaque étape du cycle de gestion est indiqué dans l'image radar ci-après :

<sup>1</sup> AGRECO GEIE, 2017 - Support à l'évaluation et adoption d'un système intégré de PSE et DSS en faveur de la gestion et de la gouvernance des initiatives PIN 11ième FED « environnement et agriculture durable pour sauvegarder les sites biologiques prioritaire de la RDC. Rapport de fin de prestation. Version finale. FWC, BENEf, Lot n°6.

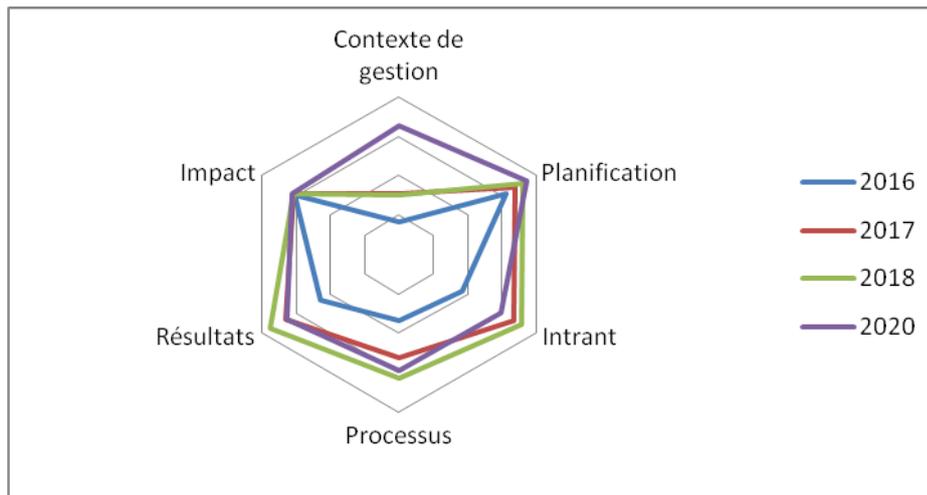


Figure. 4: Radar comparé de l'efficacité de gestion pour les années 2016,2017, 2018 et 2019.

## 2.7. Evaluation de la cogestion ICCN/WWF du PNS

Afin d'apprécier l'impact de l'accord de partenariat entre l'ICCN et le WWF dans la gestion du PNS, la Direction Générale de l'ICCN a conduit une évaluation de cette première phase de 3 ans au cours du mois de juillet 2019. Au terme de la mission d'évaluation, l'équipe de la Direction générale a conclu que les 3 ans de cogestion du PNS entre WWF et ICCN qui du reste est une phase expérimentale ont été substantiellement satisfaisants par rapport à l'objet du Protocole d'accord. Cependant, les efforts consentis requièrent une consolidation ciblée pour l'avenir assorti des résultats avec plus d'impacts. Des recommandations ont été formulées pour le renforcement de ce partenariat.

Ce premier contrat a expiré depuis août 2018 et un nouvel accord de partenariat est en négociation. Pour le moment la collaboration continue et la gestion est effective sur le terrain comme l'a constaté la mission de suivi réactif.

## 2.8. Des indicateurs de suivi de la gestion du Bien

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord de co-gestion ICCN/WWF, le parc a bénéficié d'appuis financiers dont les principaux bailleurs sont : Union Européenne, USAID et la KfW. Les activités mises en œuvre ont permis d'atteindre les indicateurs suivants.

### **Indicateurs des valeurs biologiques. (Atteint à 100%)**

#### 2.8.1. *Maintien de la couverture forestière*

Si pour le paysage de la Salonga, le taux de déforestation calculée entre 2014 et 2015 est de 0,01%, il est de 0,21% dans le corridor de Monkoto et imperceptible à l'échelle du parc (pour le cas de Yaelima et Kitawala). Une projection de la déforestation en 2021 confirme ce faible taux. Les cartes ci-dessous présentent le niveau de déforestation dû essentiellement à l'agriculture.

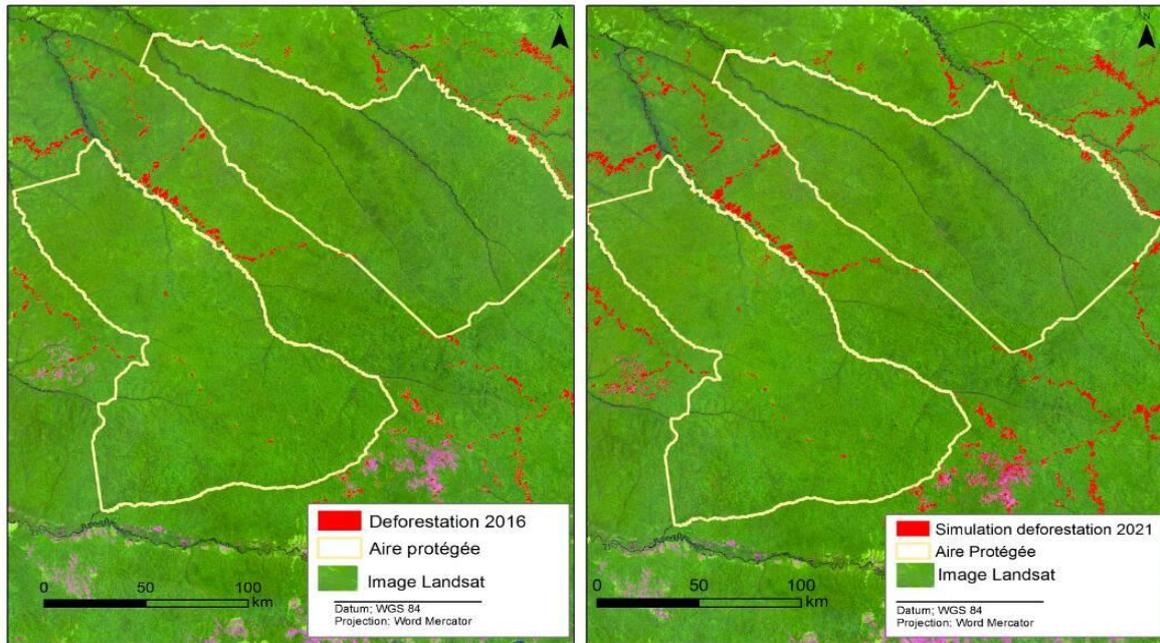


Figure 5: Niveau de déforestation en 2016 et simulation en 2021 dans la zone du PNS

L'impact de la densité humaine sur la déforestation est donc *moins perceptible* que sur la chasse et la pêche.

Pour réduire la déforestation dans le paysage du parc et notamment dans sa périphérie immédiate, les gestionnaires du Bien ont développé une stratégie d'appui à la stabilisation de l'agriculture (fermes modèles, introduction de semences améliorées...), à la foresterie communautaire (concessions forestières de communautés locales) à l'élaboration de plan de gestion des ressources naturelles, à la promotion des activités génératrices de revenus et à la sensibilisation des communautés sur les effets d'une exploitation non durable des ressources.

### 2.8.2. Indices d'abondance des espèces clés de la faune (atteint à 100%)

Depuis sa création en 1970, très peu d'étude de suivi écologique étaient menées pour une meilleure connaissance des ressources qu'il regorge. Les études sur les éléphants ont été réalisées en 1999 (Alers et al. 1992), en 2004 (Blake 2005) et (Hart 2006). Quant au bonobo, une seule étude complète sur la répartition et l'abondance des bonobos dans le bloc PNS Sud a été menée (Grossman et al. 2008).

Depuis le classement du bien sur la liste en péril par le comité du patrimoine, et suite aux recommandations des missions de suivi réactif, divers partenaires ont multiplié les efforts pour mieux connaître les valeurs biologiques du bien. C'est ainsi que plusieurs organisations (WCS, ZSM et ICCN/WWF/MPI) ont réalisé entre 2015 et 2018 des inventaires des espèces phares (éléphant et bonobo) dans l'ensemble du parc et le corridor et des autres espèces de mammifères et paon congolais dans seulement le bloc sud (2016-2018).

Ces inventaires ont couvert une superficie de 38.252 km<sup>2</sup>; 4.352 km de transects parcourus, plus de 2000 km de recces guidés pendant environ 2 500 jours de travail effectif. La superficie

couverte dans le parc est de 31.622,4 km<sup>2</sup> soit 94,6% de la superficie totale du bien. Les indices d'abondance des espèces clés de la faune du PNS se présentent comme suit :

Espèces	Estimation	Min	Moyenne	Max
Bonobos	Densité des individus	0,3	0,4	0,53
Eléphants	Densité des individus	0,12	0,19	0,31

*Tableau 1 : Indicateurs de densité des bonobos et éléphants dans le PNS*

Les résultats de ces derniers inventaires biologiques notamment des espèces phares (éléphant et bonobo) montrent que leurs populations demeurent stables vu les différentes pressions qui ont été subies les années antérieures. Ceci s'explique par le fait que les éléphants reviennent aux baïs et les nids de bonobos sont presque à terre proche de Monkoto. Dans certains baïs, les éléphants sont même présents de jour, indiquant qu'ils se sentent en sécurité. Une hypothèse avancée est que les éléphants des forêts avoisinant le PNS migrent vers la sécurité relative de l'aire protégée, compensant les pertes dues au braconnage.

Cependant, dans le cas des éléphants de forêt, l'espèce a subi quelques pertes en moyenne 65% ces dix dernières années sur d'autres sites et aires protégées du Bassin du Congo. Les gestionnaires du bien considèrent que l'actuelle stabilisation au PNS est une réalisation majeure pour la conservation.

Les différentes actions de protection visent une augmentation future des populations des espèces phares en vue de l'organisation du tourisme.

### **Indicateurs de protection et de gestion atteint à 100%**

#### **2.8.3. La stratégie de lutte anti-braconnage est approuvée et mis en œuvre.**

L'Unité de Gestion du PNS a élaboré la stratégie de surveillance du PNS qui a été approuvée par la Direction Générale de l'ICCN en fin d'année 2017.

Outre les aspects généraux liés à la gestion des actions de surveillance comprenant la description des différents types de patrouilles appliquées au PNS, deux éléments complémentaires dans ce manuel comprennent les actions d'intelligence qui devraient appuyer les patrouilles et les actions liées aux poursuites judiciaires des braconniers. Un plan d'actions avec un budget opérationnel de trois ans ainsi qu'une approche de suivi et d'évaluation de la stratégie sont intégrés.

Pour une efficacité de la surveillance, il a été procédé à la redéfinition des secteurs de surveillance du parc dont le nombre est passé de 6 à 8 secteurs avec la création de deux zones opérationnelles.

Chaque année depuis 2016, les gestionnaires procèdent à l'évaluation de la LAB à travers l'outil zéro poaching qui est un cadre de prévention de la criminalité faunique à travers six piliers à savoir : 1. Opérations d'application de la loi, 2. Technologie appropriée pour la mise en application de la loi, 3. Renforcement des capacités institutionnelles et la coordination, 4. Implication des communautés et autres partenaires, 5. Renforcement des poursuites des infractions fauniques, 6. Renforcer et améliorer la coopération régionale. Il a permis d'évaluer l'efficacité de la mise en œuvre de la lutte anti-braconnage dans le PNS.

Les différentes quotes depuis son application sont : 2016 (34%) ; 2017 (40,60%) ; 2018 (48,2%) et 2019 (55,8%)

#### **2.8.4. 80% de la surface (quadrats) du Bien font l'objet de patrouilles régulières.**

Depuis 2015, les données des patrouilles sont collectées à l'aide des fiches LEM et des GPS dotés aux équipes de patrouilles qui ont bénéficié de formation dans ce sens. Des agents ont également été formés à l'utilisation de l'outil SMART et les données collectées sont transmises à l'officier SMART du site qui les compile et met à la disposition des gestionnaires afin de permettre une prise de décision pour la planification des patrouilles.

80% est l'indicateur souhaité de la couverture du parc qui fait l'objet de patrouille régulière se présente comme suit pour un quadrats de 2,5 km x 2,5 km :

2015 (49,3%) ; 2016 (62,2%) ; 2017 (69%) ; 2018 (73,8%) et 2019 (59%).

On constate une progression du taux de couverture d'une année à l'autre du fait d'une meilleure organisation des patrouille et de la disponibilité des moyens financiers pour mettre les écogardes dans de meilleures conditions de travail (rations de patrouilles, primes de performance, équipement, soins de santé...). Une petite régression en 2019 est due aux différentes allégations d'ONG internationales de violations de droits humains par les écogardes pendant les patrouilles, ce qui a entraîné la suspension de paiement par certains bailleurs de fonds en attendant que la lumière soit faite par les autorités judiciaires habilitées.

#### **2.8.5. 100 % des limites non naturelles du parc sont matérialisées (52% des limites démarquées)**

La délimitation et la matérialisation des limites artificielles est l'une des grandes préoccupations et recommandations de l'UNESCO pour la meilleure gestion des limites non naturelles du Bien. Les limites ont été démarquées de la manière suivante :

- La ligne droite joignant la source la plus méridionale de la rivière Bofa à la source la plus méridionale de la rivière Luile ou Loile dans le groupement de Nongelokwa en 2009 ;
- La droite joignant l'embouchure de la source Lokoro -Lonkina à la source de la rivière Ala, dans le secteur de Bianga, en 2014 ;
- La ligne droite joignant l'embouchure de la rivière Eke/Eunga dans la Luile, jusqu'au confluent de la rivière Yenge dans la Salonga » dans secteur Nongo (en 2015) ;
- Les limites non naturelles du parc font une longueur de 231 km dont 121 km démarqués soit 52%. Pour l'instant, il reste 110 km à démarquer dans les années à venir. Il faut signaler que la priorité a été donnée aux zones à conflits avec les communautés locales.

#### **2.8.6. Les indices de braconnage ont diminué globalement de 50 % (pourcentage et point de référence à établir pour les 2 blocs et leurs secteurs).**

Les indices de braconnage collectés par les patrouilleurs dans le parc se présentent comme suit :

Période	Taux de rencontre				Saisies				
	Camp de pêche	Camp de Chasse	collet metal.	Collet nylon /corde	Calibre 12	AK 47	Cartouches 00	Munitions de guerre	
2015	0.14	0.16	2.20	1.80	19	5	120	33	
2016	0.10	0.10	4,02	2,26	6	1	31		
2017	0.14	0.13	4,67	5,48	7	2	94	14	
2018	0.05	0.14	6,03	6,58	7	0	19	0	
2019	0.18	0.15	5,95	7,04	8	0	172		

Tableau 2 : Evolution des indices de braconnage au PNS de 2015 à 2019

Il faut noter que pendant la période de 2011 à 2014, l'appui de l'opération Bonobo a permis la saisie de 185 armes de guerre AK47 et 102 fusils de chasse ; et arrêtés 60 braconniers dont 35 déférés à la justice militaire.

**2.8.7.** *Les secteurs de concentration de la biodiversité identifiés lors du suivi écologique sont suivis chaque mois et ne sont plus l'objet d'opération de braconnage d'envergure (atteint à 100%).*

Les secteurs de concentration de la biodiversité du parc ont été identifiés à partir des patrouilles, mais surtout sur base des données collectées lors des inventaires des mammifères. C'est ce qui a permis de définir le plan de suivi à long termes du parc (voir point d, résultat des inventaires biologique).

**2.8.8.** *Inviter une mission conjointe de suivi réactif Centre du patrimoine mondial/UICN, conformément à la décision 42 COM 7A.50, pour évaluer l'état de conservation du bien, actualiser les mesures correctives et établir un calendrier pour leur mise en œuvre : atteint à 100%*

Pour faire suite à la décision du comité du patrimoine de l'UNESCO, l'Etat Partie a transmis en date du 1er octobre 2019 une invitation en vue de l'organisation d'une mission conjointe (UNESCO-UICN) pour évaluer l'état de conservation du bien a fin de documenter les progrès réalisés en fin d'établir un calendrier pour le retrait du bien de la liste en péril .

Au cours de cette mission, les experts ont mené des concertations avec les autorités aux niveaux national, régional et local, y compris le Ministère de l'environnement et du développement durable, le Ministère des hydrocarbures, l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN), le WWF, l'Union européenne, la KFW, la WCS, les communautés locales vivant à l'intérieur et en périphérie du parc ;

Ils ont eu des échanges avec les gestionnaires sur le terrain et effectué des visites à l'intérieur du bien. Un survol du bien a été organisé a fin d'e permettre aux experts d'apprécier son état de conservation et la zone potentiel du continuum écologique entre les deux blocs.

## **2.9. Progrès accomplis dans la mise en œuvre des mesures correctives adoptées par le Comité du Patrimoine mondial.**

Parmi les progrès, nous citerons, la sécurisation du bien par la réalisation de la troisième phase de l'opération Bonobo qui a atteint le 100% ce qui a permis d'éliminer les poches résiduelles de l'insécurité au sein du bien.

Par la suite des patrouilles mixtes FARDC/ICCN ce sont poursuivies et les résultats palpables sont entre autres : les braconniers arrêtés et condamnés, les armes de guerre (au moins 200), les fusils de chasse (une centaine) et 2119 munitions ont été saisies. Pour plus des détails au moins 34 braconniers arrêtés, 07 évadés, 24 mis à la disposition de la justice militaire ; parmi les quels 09 ont été fermement condamnés lors de l'audience foraine organisée en décembre 2012.

En 2013, suite à la création de nouvelles provinces, de régions militaires ont été créées dans les chefs-lieux de ces provinces. L'effectif des militaires affectés à l'opération bonobo a été fortement réduit et mis à la disposition de ces régions militaires. Ce fut la fin de la mission de l'opération bonobo en 2016 sanctionné par le départ du grand nombre à Boende en maintenant un dispositif pour le renseignement et l'appui en cas de besoin.

En outre, un autre progrès a été illustré par la mise en place du Corps de protection des parcs nationaux et réserves naturelles (CorPPN), et la mise en œuvre d'un programme de formation ainsi que la disponibilité des équipements et matériels de terrain.

Par ailleurs, le cadre de concertation permanente entre les autorités politiques, administratives et militaires provinciales des 4 provinces concernées par le bien a été renforcé pour éliminer le braconnage dans le parc, en organisant rapidement une seconde réunion et en mettant en place un mécanisme de suivi de cette concertation : cette activité permanente a été atteinte à 100%.

En exécution de cette mesure, des concertations permanentes s'organisent avec les gouverneurs des provinces, les administrateurs de territoires, les députés nationaux des territoires concernés, le responsable militaire et judiciaire sur la nécessité permanente de définir et harmoniser des approches et accompagner les efforts opérationnels de lutte contre le braconnage. Ces concertations ont été aussi des opportunités d'aborder les questions de développement à travers les appuis octroyés aux communautés riveraines locales.

Au niveau interne, l'instauration du nouveau système de gouvernance à travers la mise en place de la Cogestion entre l'ICCN et le WWF laquelle a été renforcée par des divers cadres de concertation mis en place, entre autres le Comité de Pilotage ,le Comité de Coordination de Site ( CoCoSi) , les structures locales de développement etc... a donné une nouvelle dynamique.

## **2.10. Session Comité de Pilotage**

Depuis la cogestion, le comité de pilotage s'est réuni en 4 sessions dont la dernière s'est tenue en date du 18 novembre 2019 à Kinshasa. Ce comité est l'organe de gouvernance du PNS ayant pour mission de veiller à la bonne exécution de la lettre et de l'esprit du présent Protocole d'accord, d'évaluer l'état de conservation générale du PNS et en formuler les recommandations, d'approuver les rapports d'activités, les plans de travail et les budgets rédigés par l'Unité de gestion du PNS ainsi que de régler les différends éventuels résultant de son interprétation. Il prend ses décisions par consensus.



*Photo 3 : Participants à la session du 18/11/2019 à Kinshasa*

## **2.11. Session Comité de Coordination du Site**

Le Comité de Coordination du Site (CoCoSi) est une structure de gestion et de coordination entre le Site et ses principaux partenaires locaux et provinciaux. Placé sous l'autorité de l'ICCN, il examine toutes les questions en rapport avec la gestion de la biodiversité du site.

## **2.12. Cadre de collaboration pérenne**

Un cadre de concertation permanent a été mis en place avec les autorités locales à divers niveaux (territoire, province et...). Ce cadre a permis l'organisation de tournées de prise de contact et la sensibilisation des autorités des provinces concernées. Les Autorités administratives (gouverneurs de provinces et ministres techniques, administrateurs de territoires (Monkoto, Oshwé, Dekesse, Kole, Lomela, Bokungu et Boende), les Assemblées provinciales, les services des FARDC et de police, des renseignements et de la migration, de la justice ainsi que les députés nationaux des territoires concernés ont été rencontrés à différentes occasions.

Enfin, la mise en place des Comités Agricoles Ruraux de Gestion a constitué aussi une opportunité pour les gestionnaires afin de sensibiliser les acteurs ruraux et locaux à la conservation de la biodiversité et mieux faire comprendre les prérogatives et fonctionnement du Parc, tout en encourageant l'engagement des parties à agir dans le sens des missions du Parc.

Revoir, adapter à la situation actuelle du parc et mettre en œuvre la stratégie de lutte anti-braconnage et assurer son suivi en mettant en place immédiatement un suivi de l'application de la loi par l'utilisation journalière du logiciel MIST : atteint à 100%.

### **2.13. Inventaire des ressources humaines.**

Après l'état de lieu des effectifs du personnel en 2019, le parc national de la Salonga compte 355 travailleurs.

Pour pouvoir atteindre ce nombre, les gestionnaires ont mis en place une démarche de mise à la retraite d'écogardes en âge de partir (21) ainsi qu'une liste de 74 personnes à recruter. Neuf (9) écogardes ont été mis à la retraite.

La Direction du Parc, a mise en place une politique disciplinaire afin de s'assurer du respect des normes et procédures, avec un volet préventif. Cette politique disciplinaire vise à lutter contre les différentes méconduites des écogardes et les violations de droits humains.

### **2.14. Elaboration d'une stratégie de la Lutte Anti Braconnage**

La stratégie de surveillance du PNS assortie d'un plan annuel adoptée en 2017 a été mise en œuvre en intégrant les différentes activités dans les plans opérationnels de 2018 et 2019. Les principales actions ont porté sur l'organisation des patrouilles de contrôle de l'intégrité du parc, le renforcement des capacités techniques et opérationnelles des équipes, la prospection pour l'implantation des nouvelles stations dans la partie sud-est du parc.

#### ***2.14.1. Prospections pour l'implantation des nouvelles stations***

Plusieurs missions réalisées par le passé (2015-2016) avait permis d'identifier le village de Bombuli (situé à l'extrémité sud-ouest du bloc sud) comme lieu d'implantation idéal de la septième station. En juillet 2019, une mission de l'UGPNS dans le village de Bombuli a permis la finalisation des négociations du terrain pour l'implantation de la station sur 15 ha de terrain accordés à l'ICCN.

Initialement prévue dans le secteur du village de Longolongo, la 8ème station a fait l'objet d'une première mission sur le terrain en octobre qui a permis d'identifier ce que seraient les lieux d'implantation les plus appropriés pour mettre en place la station, sur la base d'une analyse multicritères (foncier disponible, proximité du PNS, accessibilité, infrastructures et ressources alimentaires, attitude de la population). Un village a été ainsi identifié comme site d'érection pour la 8ème station (comportant d'ailleurs une ancienne piste d'atterrissage – étoile rouge sur la carte).

La carte ci-dessous présente le nouveau découpage des secteurs de surveillance du parc.

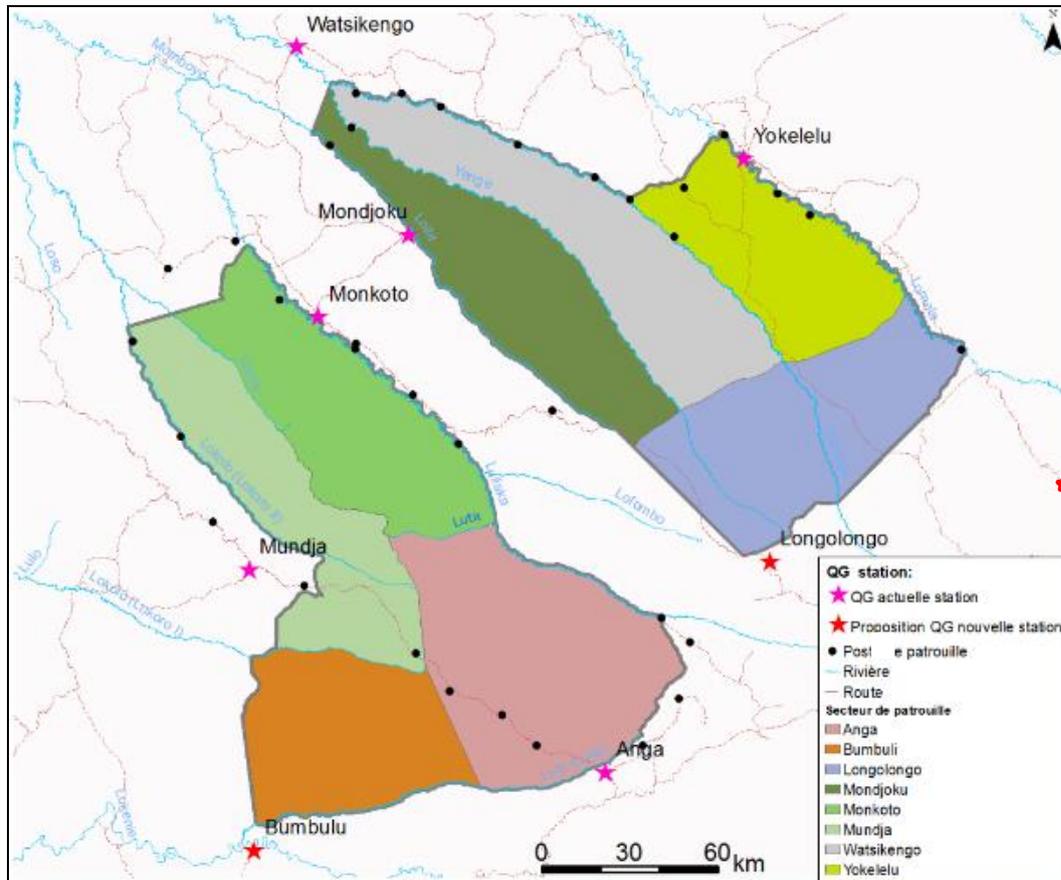


Figure 6 : Découpage des secteurs de surveillance du parc

### 2.14.2. Mise en œuvre de la LAB et du suivi par SMART

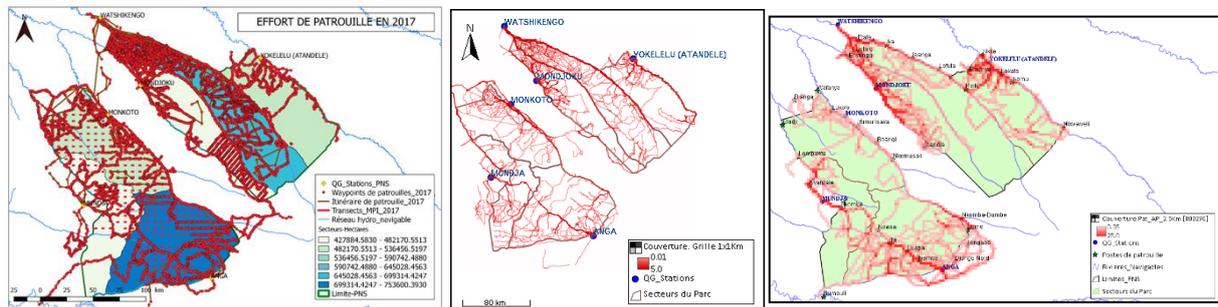
Depuis 2014, les gestionnaires du bien se sont assurés de l'utilisation du logiciel SMART de suivi de patrouilles afin de pouvoir gérer et cartographier au mieux les données de surveillance et de bio monitoring des patrouilles réalisées dans le bien. Ces données ont permis d'assurer un suivi de qualité tout en garantissant la qualité du suivi de performance des différentes équipes des patrouilles à l'échelle de l'ensemble bien, Ces données SMART ont été servi après analyse pour la gestion de la performance de écogardes et de leurs primes.

Les chiffres clés en 2019 : au total 198 patrouilles ont été réalisées, soit environ 21.822 km parcourus et un effort d'environ 23.780 Homme-jours, pour une moyenne de 15 jours environ par patrouille (tandis que au cours des années précédentes : 2015/2016 : 15 694 patrouilles ; 2017 : 24 813 ; 2018 : 26500).

Quant à la couverture des patrouilles en 2019, elle est de 59% en cadrat de 1km<sup>2</sup> (rappel années précédentes : 25% en 2015 ; 28.6% en 2016 ; 35.3% en 2017 (56.4% en comptant le bio monitoring) ; et 39,7% en 2018);

En cadrat 2x2 km, la couverture est de 63,40% pour l'année 2019 (rappel années précédentes : 42% en 2015 ; 52% en 2016 et 56.2% en 2017 (86.7% en comptant le bio monitoring).

Pour un cadrat de 2,5x2, 5 km, cette couverture est de 73,03 % en 2019. Ci-dessous les figures n° 7,8, et 9.



Figures 7, 8 & 9: Couverture des patrouilles du PNS des trois dernières années (2017, 2018 et 2019) Grille de 2,5x2, 5 km.

En termes de signes d'activités illégales, les pièges (collets) (env.12500), les campements trouvés et détruits (490), les objets saisis (ex : 330 collets, 136 machettes, 20 filets...) restent assez nombreux, avec un taux de rencontre des activités de chasse établi pour 2019 à 0.0298. Ce niveau est légèrement plus haut que les années précédentes (0.025 en 2016, 0.024 en 2017, 0,0298 en 2019), ce qui peut s'expliquer par une amélioration de l'efficacité du ciblage des patrouilles.

Les saisies et arrestations (14 personnes arrêtées, 3 transférées au tribunal) ont été assez nombreuses et ont été accompagnées de la destruction des biens saisis.

### 2.14.3. Formations

D'autres formations ont également été données durant l'année 2019 par les gestionnaires sur l'ensemble des secteurs et la ZSM sur la station de Watsikengo, notamment deux sessions de formations en logiciel SMART et la saisie de données du PNS pour 41 participants, en informatique, en gestion administration.

### 2.15. Mise en place d'une cellule juridique, habilitation des Officiers de Police Judiciaire et suivi des dossiers

L'organisation de cette cellule a porté essentiellement sur la compilation de l'ensemble des Procès-verbaux des années antérieures (2017 et 2018), la saisie dans une base de données, l'amélioration du format de rédaction des procès-verbaux par des formations aux écogardes et chefs de station.

Par ailleurs des progrès significatifs ont consisté à la sensibilisation sur les droits et devoirs des écogardes (guide de bonne conduite, document vulgarisé, illustrations...), à la formation en « droits de l'homme et des communautés » ; à assurer le suivi judiciaire des braconniers arrêtés et des enquêtes subséquentes et développer un Mécanisme de Gestion des Plaintes et Recours. La finalité de ces actions a consisté à améliorer les relations avec les populations riveraines.

Enfin, un autre progrès fut celui qui a consisté à la formation de 25 Officiers de Police Judiciaires et l'habilitation de 20 d'entre eux, répartis dans les différentes stations. L'apport de la cellule juridique a été déterminant pour améliorer la qualité de la gestion et l'efficacité de protection du bien.

### 2.15.1. *Suivi des allégations de violation de droits humains*

Les allégations de violations de droits humains par des écogardes dans le cadre de leurs missions de protection du parc ayant agi parfois conjointement avec les forces armées de RDC, et qui concernent surtout la phase d'avant la cogestion, restent toujours d'actualité. Dans le cadre de la professionnalisation des écogardes et pour faire face à ces allégations, le parc a développé un certain nombre d'outils dont le guide de conduite des écogardes, le mécanisme de plaintes et de recours et des modules de formations sur les droits humains. Ces modules sont dispensés aux écogardes lors des sessions de recyclage et des causeries morales.

Réaliser sans délai un suivi écologique complet de l'ensemble du Parc national de la Salonga afin de disposer de données actualisées sur lesquelles orienter la stratégie de lutte anti braconnage et la finalisation du plan de gestion atteint à 100%.

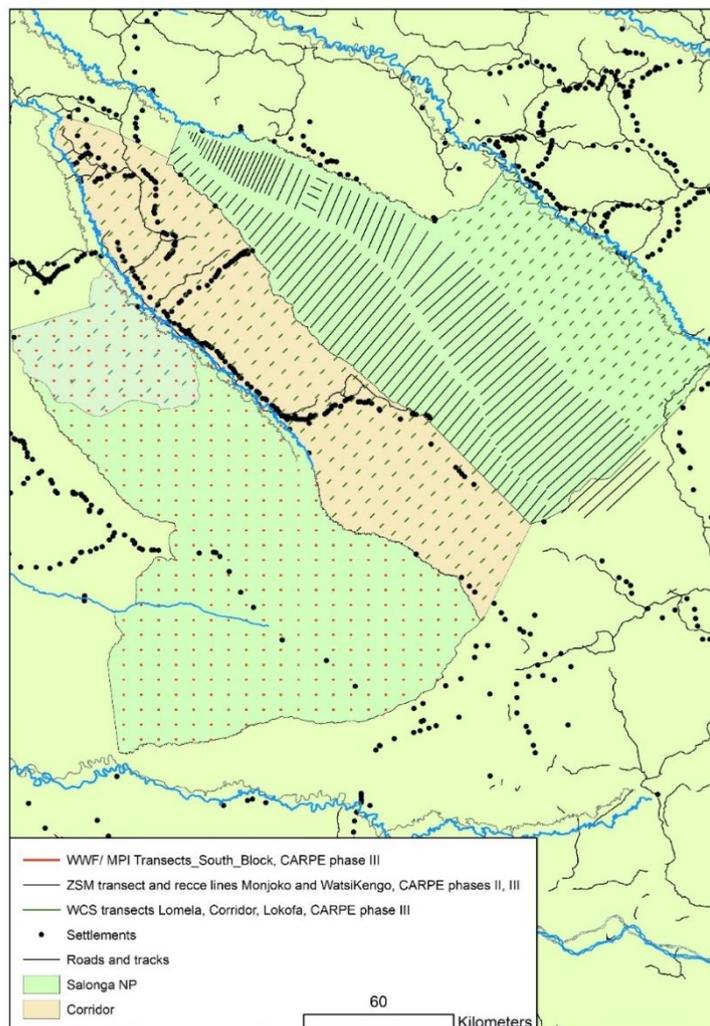
### 2.16. Inventaires biologiques

Au courant des années 2016 à 2018, des inventaires biologiques ont été conduits au PNS et ont permis de collecter des milliers de données sur la faune du PNS.

La carte ci-contre présente la zone d'intervention de chaque acteur dans le cadre des inventaires.

Après le traitement des données, de mars en Aout 2018, deux ateliers ont été tenus et dont les conclusions peuvent se résumer de la manière suivante:

- Inventaire de grands mammifères MPI EVE/LMU dans le bloc sud ;
- Inventaire papillon en collaboration dans le bloc sud ;
- Inventaire phénologique dans le bloc sud (photos ci-dessous) ;
- Etude spatiale de la déforestation sur des micro-zones à proximité du bloc sud (Anga) ;



- Inventaire grands mammifères WCS sur le bloc nord et le corridor ;
- Inventaire grands mammifères ZSM sur le bloc nord.

Les résultats du traitement des données collectées se résument comme suit :

Tableau ci-dessous regroupe les données sur l'inventaire mammifères

Espèces/ Groupe	Estimation	Taille de la zone (km <sup>2</sup> )	Effort	Nombre de transects*	CV (%)	Min	Moyenne	Max
Données concernant le PNS et son corridor								
Bonobos	Densité des individus	38175,4	3446,17	798,		0,29	0,39	0,53
	Taille de la population	38175,4	3446,17	798		11211	14988	20166
Eléphants	Densité des individus	38175,4	3446,17	798		0,02	0,04	0,06
	Taille de la population	38175,4	3446,17	798		889	1562	2473
Données concernant le PNS uniquement								
Bonobo	Densité des individus	31622,4	3135,17	642		0,30	0,40	0,53
	Taille de la population	31622,4	3135,17	642		9493	12593	16826
Eléphants	Densité des individus	31622,4	3135,17	642		0,12	0,19	0,31
	Taille de la population	31622,4	3135,17	642		813	1388	2232
Données sur le bloc sud uniquement								
Singes**	Densité des groupes	17175,4	374,17	378	7,81	16,584	19,33	22,52
	Densité des individus	17175,4	374,17	378	8,97	144,65	172,44	205,55
	Taille de la population	17175,4	374,17	378	8,97	2 459 100	2 931 400	3 494 400

\*line transects et point transects \*\* des données plus détaillées sont disponibles

Tableau 3 : Estimation des populations de bonobo, éléphant et singes au PNS

### 2.16.1. Suivi des baïs par Caméra Pièges

Comme énoncé ci-haut, le suivi écologique de 5 baïs via les camera traps s'est poursuivi normalement au cours de l'année 2019. Pour cette année 2019, 28 caméras ont été placées dans 5 clairières avec chacune une spécificité en terme d'espèces de faune dont 8 à Iyono, 7 à Bekalekale, 5 à Yusu et 3 à Bamanga et 5 à Somo. Hormis le suivi des clairières, l'équipe de Bio monitoring a effectué une mission de 7 jours sur la rivière Losolu, en amont de la rivière Luilaka. La mission avait pour motif l'ouverture d'un layon pouvant faciliter le déplacement dans la zone afin de pouvoir réaliser les observations des espèces clés comme les bonobos et autres.

### 2.16.2. Données SMART

Les fiches LEM ont contribué également à la collecte des observations des mammifères pendant les patrouilles durant l'année 2019 : les cartes ci-dessous illustrent la distribution des observations sur la faune, notamment des espèces phares (Eléphant, Bonobo) et autres espèces selon leurs légendes.

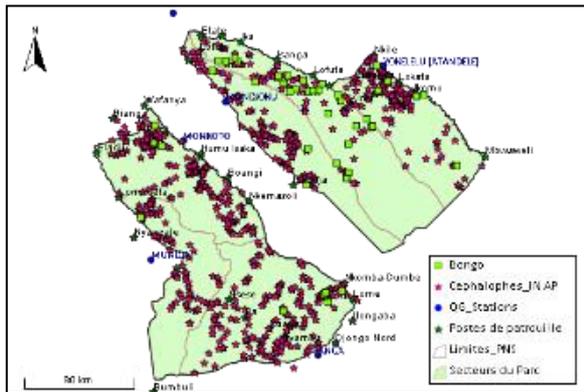


Figure 11 : Observation de la faune (Eléphants et Bonobo),

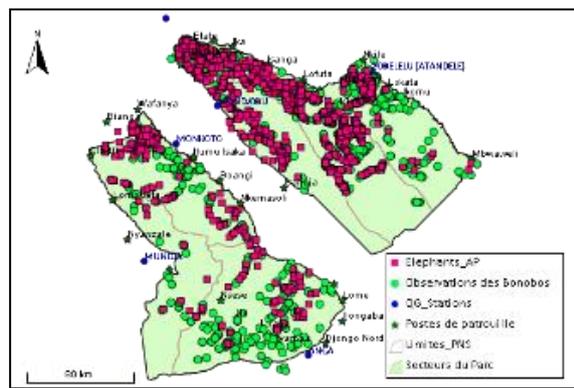


Figure 12 : (Bongo et Céphalophe)

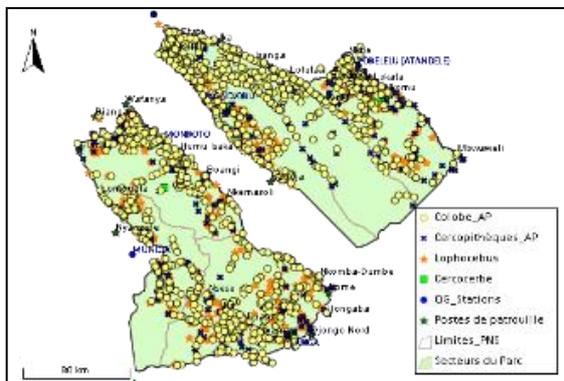


Figure 13 : Observation de la faune (Petits singes),

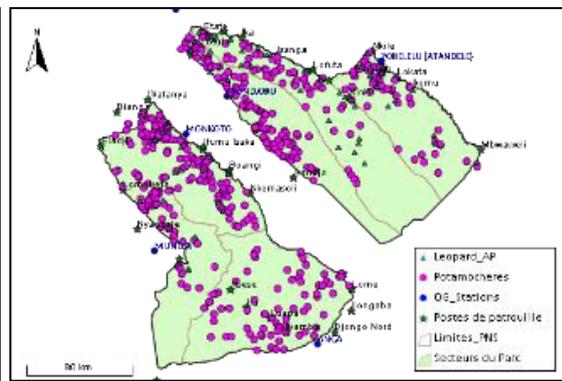


Figure 14 : Léopard et Potamochère)

### 2.16.3. Perspectives pour mieux connaître les espèces du PNS

Pour l'année 2020, et dans une perspective de célébrer le cinquantième anniversaire du bien avec une bonne connaissance de la diversité biologique du parc, l'équipe a planifié un inventaire des différents taxa encore mal connus comme les insectes, les chauves-souris, les amphibiens, les reptiles et les poissons. L'exécution de cet inventaire dépend aussi des fonds qu'il sera possible de mobiliser à cet effet.

Notons de passage qu'en date de l'année 2017 en ces jours le Parc reçoit également des divers étudiants et stagiaires provenant des établissements universitaires et supérieurs de Mbandaka

### 2.16.4. Mise en place d'un système de suivi écologique permanent

Un système de suivi écologique permanent pouvant soutenir la gestion adaptative au PNS a été adopté pour permettre non seulement d'optimiser les résultats des activités de conservation, mais également, de contribuer à une évaluation efficiente des impacts des activités de conservation dans le PNS.

L'identification des sous-blocs est basée sur des critères tels que les zones de fortes concentrations des bonobos et des éléphants, les menaces, la proximité et l'accessibilité, et la possibilité de synergie des activités du parc et des partenaires.

Les espèces ciblées sont: l'éléphant, le bonobo, les céphalophes, les singes à queue.

Le suivi se fera par la méthode des transects linéaires couplée avec la technique de pièges photographiques qui va permettre de suivre des espèces plus cryptiques comme le Paon congolais, le chat doré, les pangolins, etc.

Le dispositif d'échantillonnage pour chaque sous-bloc sera réalisé avec comme objectif d'atteindre une précision de 25% au plus pour le bonobo dans les sous-blocs.

Ce dispositif intègre le suivi de six baïs (clairières) qui porte sur les taux de fréquentation des baïs permettant non seulement de savoir l'impact des mesures de gestion, mais également de disposer de données suffisantes pour des projets d'écotourisme et de prise de décision de protection.

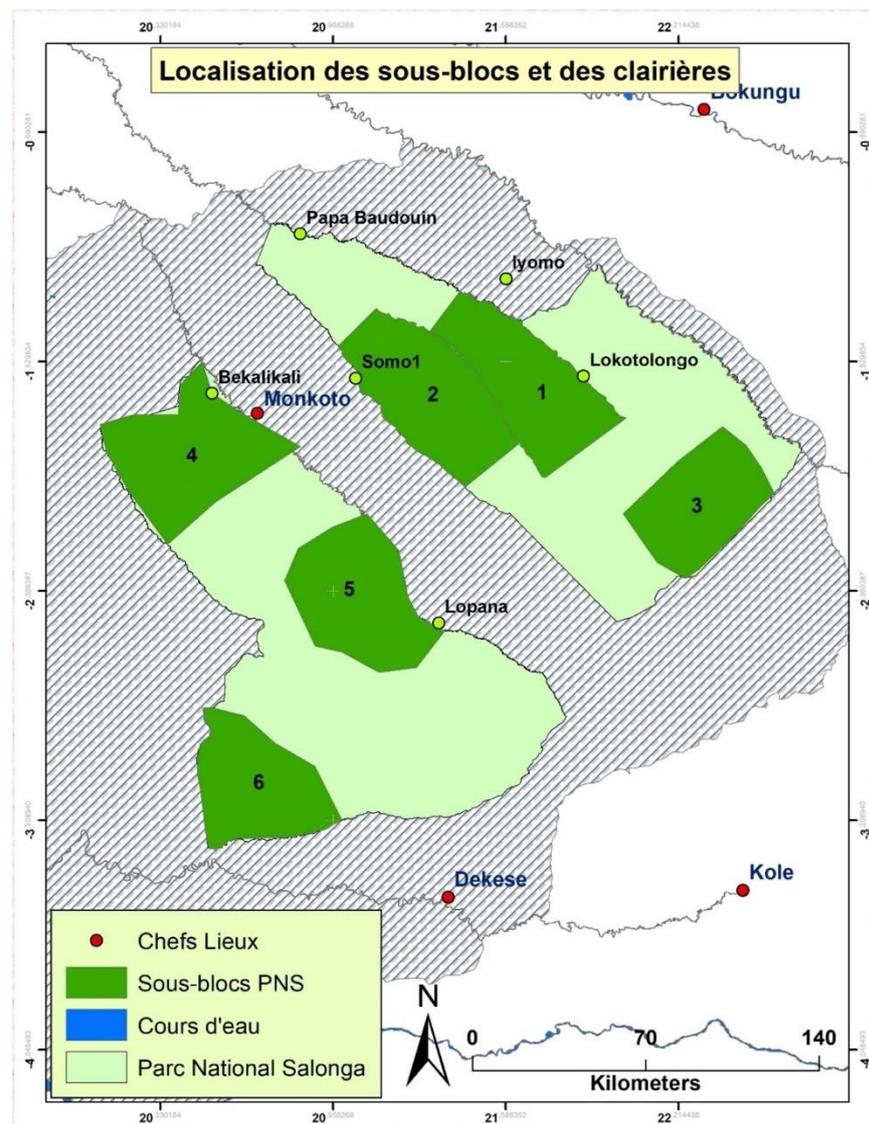


Figure 15 : Localisation des blocs et clairières pour le bio monitoring à long terme

Gérer les conflits pour la gestion des ressources naturelles en accélérant le processus de délimitation participative des limites non naturelles du parc et en poursuivant le processus actuel de formalisation des associations de pêcheurs en mettant en place un zonage avec une création de zones mises en défens et en reconsidérant la limite accordée localement pour la pêche jusqu'à la terre (en cours : 52% pour la démarcation, 100% pour autres aspects)

## 2.17. La délimitation et la matérialisation des limites artificielles

La délimitation et la matérialisation des limites artificielles est l'une des grandes préoccupations et recommandations du Centre du Patrimoine mondial pour la meilleure gestion des limites non naturelles du Bien. Il s'agit en particulier des segments ci-dessous :

Les limites non naturelles du parc font une longueur de 231 km dont 121 km ont été démarqués soit 52%. Il reste alors 110 km à démarquer pour les années à venir. Faut-il noter que si priorité a été donnée aux zones à problèmes avec les communautés locales comme l'indique la carte au figure 16.

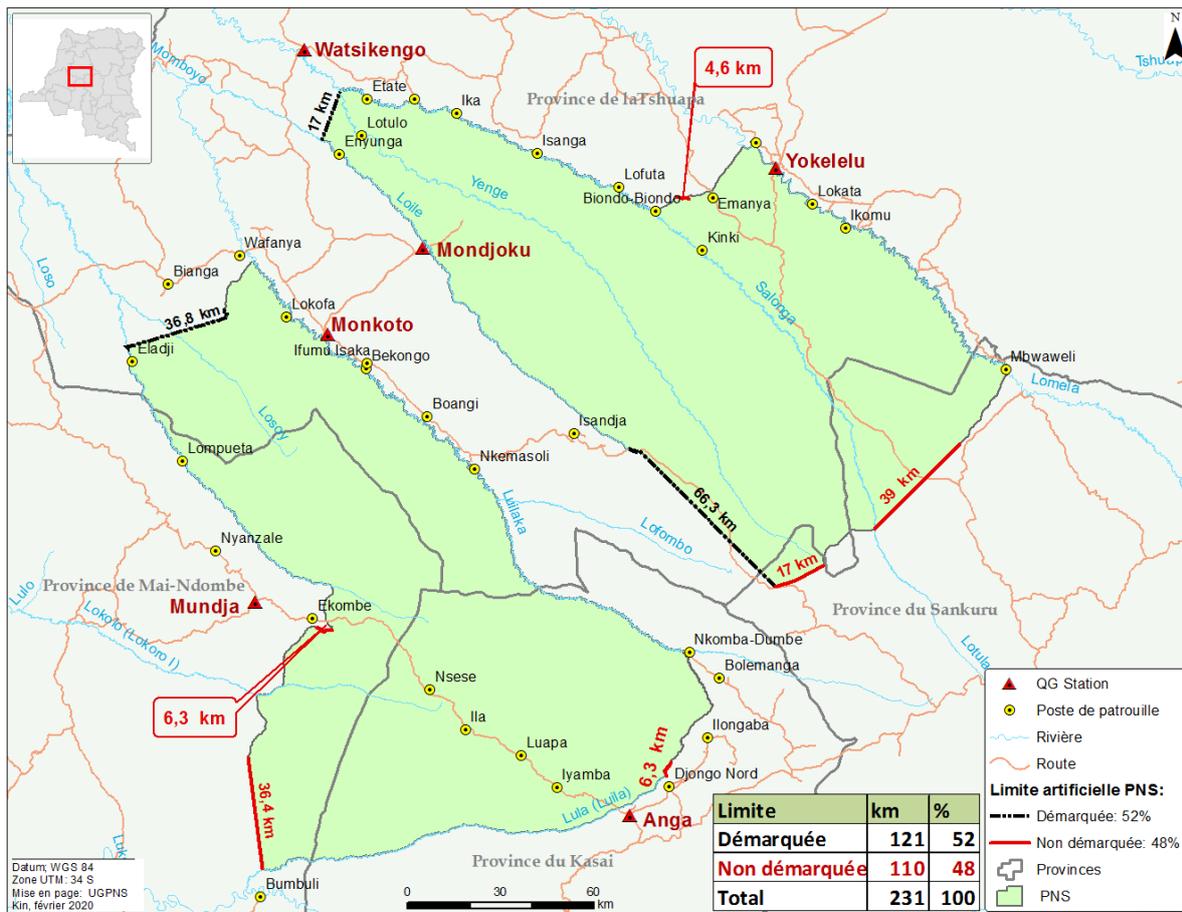


Figure 16: Carte de démarcation participative des limites non naturelles du parc

L'accompagnement à la gestion durable des ressources naturelles s'est concentré sur l'appui à la gestion durable de la pêche à Monkoto à travers études et structuration.

Afin de réduire la pression des pêcheurs sur les ressources halieutiques des rivières riveraines du Parc et assurer une protection du Parc, l'équipe de gestion du Parc a entrepris, sous l'égide de l'administrateur du territoire de Monkoto, une activité pour assurer la



Photo 4 : Bureau de l'association des pêcheurs de Monkoto

pêche durable dans la zone de Monkoto. Ceci a permis le recensement des pêcheurs de tous les axes, la mise en place des comités sectoriels par axe; la mise en place du comité territorial à Monkoto et la révision de l'accord de pêche entre l'UGPNS et les pêcheurs.

Les statuts de l'Union des pêcheurs ont été revus et améliorés avec l'aide du conseiller juridique, et en parallèle une étude diagnostic plus approfondie des pratiques et représentations a été menée en 2018.

### **Autres activités permettant de réduire les conflits**

#### **2.17.1.1. Gouvernance locale :**

Les interventions ont consisté essentiellement à :

- Accompagnement dans la mise en place de 350 CLD, et 171 organisations paysannes (OP);
- *Au renforcement des capacités* : gestion des organisations/associations, élaboration et gestion des microprojets, recherche de financements, gestion financière des AGR, techniques culturales durables, marketing agricole, défense des cultures et du bétail ;
- *Suivi des CLD*: tenue régulière des réunions, application des outils de gestion comptable, financement propre des activités communautaires, des activités des partenaires, restitution des formations et autres. Mise en place de 25 PGRN et 1 PDL dans le corridor de Monkoto ;
- *Autres appuis*: 360 vélos aux CLD. Bénéficiaires: 4455 personnes (3551 Hommes et 904 femmes).

#### **2.17.1.2. Elevage :**

- Introduction des Aulacodes avec fabrication de 50 cages (disponibles) ;
- Introduction des Poules (race améliorée) et lapin ;
- La vaccination de 34497 poules contre la PPA dont les bénéficiaires sont : 300 ménages agricoles.

#### **2.17.1.3. Equipements et Infrastructures rurales**

Les interventions principales ont consisté à :

- Entretien route Monkoto-Mundjoku ;
- Poursuite des travaux Route Boende-Loile: 120 km
- Construction 6 ponts axe Mondjoku ;
- Construction de 10 entrepôts pour le stockage de qualité des produits (4 machines à décortiquer) ;
- Construction d'un centre d'achat du café ;
- Construction d'un forage d'eau à Monkoto centre ;
- Construction en cours de 2 centres de santé pour les PA



#### *2.17.1.4. Activités génératrices de revenus*

Parmi les interventions visant à renforcer la participation de la femme dans le développement communautaire, les actions ci-après ont été réalisées :

- Fabrication et vente du savon (150 femmes formées) ;
- Fabrication et vente de la Chikwange améliorée (63 femmes engagées dans le processus).

#### **2.17.2. Quant à l'Information, l'éducation et la communication, l'unité de gestion a réalisé les principales actions ci-après :**

##### **2.17.2.1. Communication:**

- Film Bio monitoring et présentation ;
- Newsletter : Site web Salonga ([www.salonga.org](http://www.salonga.org));
- Sortie et présentation du Livre Salonga (Bruxelles et Kinshasa) ;
- Participation à des événements ;
- Education/Sensibilisation environnementale : environs 6.555 personnes touchées sensibilisée cette année ;
- Organisation des Évènements au grand public (journée de l'éléphant, de la forêt...).

#### **2.18. Poursuivre la création d'un continuum écologique entre les deux secteurs du parc à travers un travail participatif d'orientation de cet espace et proposer un statut de classement pour cette aire protégée et accompagner ce processus d'un plan simple de gestion atteint à 50%.**

Un plan d'échantillonnage composé de 242 transects de 2 km de long chacun des deux blocs, la conduite de l'inventaire biologique dans le corridor de Monkoto ont été réalisées. Cet inventaire s'inscrit dans le cadre de la mise en place du continuum écologique.

Dans le processus visant la création du continuum écologique, l'approche forêts communautaires a été adoptée.

C'est ainsi que 10 réunions préparatoires pour les assemblées communautaires dans les groupements de la partie nord de la rivière Lofombo ont été tenues au cours du mois de février 2019. Par ailleurs, une mission conjointe (Développement rural-bio monitoring) a été effectuée dans la partie sud de la rivière Lofombo au nord-est du bloc sud du parc (province du Kasai) au cours de la période novembre-décembre 2019. A ce stade les résultats obtenus issu de la sensibilisation subséquente sont :

- Adhésion de 8 villages au processus de foresterie communautaire et signature des documents de consentement libre et informe préalable ;
- Formation de 15 cartographes locaux dans la manipulation du GPS et en collecte des données ;
- Cartographie participative de 8 terroirs villageois par les cartographes locaux formés.

En marge de ceci a eu lieu la collecte d'information sur la distribution des espèces clés ainsi que leur présence ou absence dans la zone du continuum. La prochaine étape sera la validation de la cartographie participative ainsi que la constitution des dossiers qui seront déposés au niveau de l'autorité provinciale.



Photo 5 : Sensibilisation sur la foresterie communautaire,

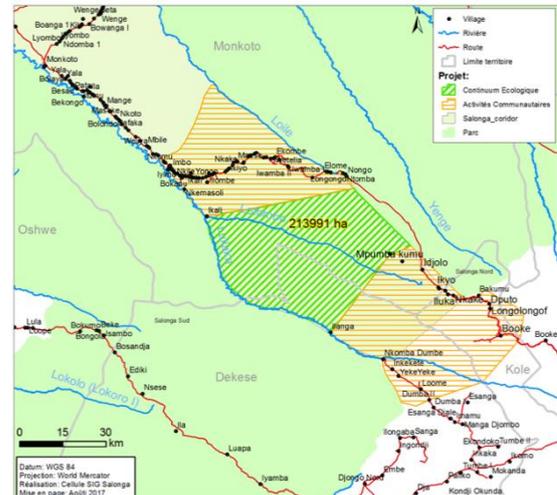


Figure 17: Carte de la zone du continuum écologique

**Réaliser des études concernant la situation et l'impact écologique des deux communautés établies au sein du parc, avant de prendre une décision éventuelle de relocalisation : atteint à 100%.**

La présence historique dans le PNS Sud des communautés Yaelima (2500-2900 personnes) est gérée avec tolérance limite malgré les préoccupations sur la légalité de cette occupation au sein du PN en RDC. Cependant, le projet financé par l'Union Européenne entrevoit une activité de relocalisation volontaire, initiée par WCS et actuellement poursuivie par des échanges à travers l'Ong OXFAM.

L'étude stratégique sur la gestion des communautés résidentes dans le parc réalisée en 2016 entrevoit trois options, soit la permanence, la relocalisation par ménage, et la relocalisation totale de la population.

La mise en œuvre de ces options ne sera possible qu'au travers de certaines actions stratégiques qui doivent être traduites et planifiées sous forme de projets en différentes phases à savoir :

- Validation/adoption de l'option de gestion des populations Yaelima et Kitawalistes ;
- Mise en place d'un Comité Mixte de Suivi (CMS) ;
- Planification des actions stratégiques sous forme de projet ;
- Evaluation des coûts financiers des différents projets ;
- Mobilisation sociale autour de l'option adoptée ;
- Mobilisation financière en vue de la mise en œuvre des actions stratégiques ;
- Exécution des projets et ;
- Suivi et évaluation des projets.

Au stade actuel, les renseignements ci-haut collectés constituent une base de référence pour lancer la relocalisation volontaire. Priorité sera de mobiliser dans la phase qui viendra des moyens financiers destinés à accompagner les ménages qui seront délocalisés dont certains offrent déjà une volonté ferme de sortir.

## **2.19. Succès et difficultés rencontrés dans la mise en œuvre des mesures correctives**

### ***2.19.1. Succès***

Les succès enregistrés au cours de ces dernières années de gestion du bien peuvent se résumer comme suit :

- La structuration de l'équipe de gestion du parc ;
- La formation des équipes écogardes et mise en place d'une expertise juridique permettant de lutter plus efficacement contre le braconnage et les activités illégales ;
- L'adoption d'un guide de conduite pour garantir le professionnalisme des écogardes dans le respect des textes de protection de la faune et des droits humains ;
- La disponibilité des outils de gestion du parc ;
- Le Renforcement des équipements et matériels de travail des écogardes et des infrastructures de gestion du bien ;
- Une connaissance des populations de bonobo et d'éléphants, et des singes avec des informations préliminaires sur d'autres espèces dans le bloc sud : les singes, l'oryctérope, le paon congolais, les pangolins, les félins ;
- L'inventaire des espèces floristiques dans le bloc sud ;
- Les données disponibles sur l'évolution de la couverture végétale entre 2002 et 2017 ;
- Une expérimentation réussie de l'utilisation des caméras pièges pour l'évaluation de la taille des populations animales ;
- Une bonne couverture du parc passant de 56,2% en 2017 à 63,40% en 2019 de la superficie (cadrat de 2Km x2Km) ;
- L'amélioration des relations avec les communautés locales avec les différents appuis dans le domaine agricole, des infrastructures et de la structuration ;
- Le changement positif du comportement des communautés au sujet de la protection du Parc et sa conservation (Diminution de la chasse constatée à travers la rareté de la viande de brousse sur le marché) ;
- La reconversion de certains braconniers qui ont créé une OP des anciens braconniers et qui font des sensibilisations sur la protection du Parc ;
- L'émergence progressive des activités économiques dans les zones du projet et amélioration du niveau de vie des ménages membres des OPs ;
- L'implication et participation des autorités politico-administratives locales et accompagnement du projet ;
- La diminution de la consommation du bois de chauffe ;
- La présence progressive des produits agricoles dans les marchés locaux ;
- L'harmonisation et centralisation des interventions et résultats des différents acteurs dans le parc.

### **2.19.2. Difficultés rencontrées**

- La logistique insuffisante qui réduit l'efficacité des équipes de patrouilles à cause de longue distance à parcourir;
- La limitation des effectifs des écogardes et des budgets ont affecté la planification des activités de surveillance ;
- Le budget limité au vu des besoins des communautés pour des projets de développement ;
- la fin de certains financements notamment de KfW et de CAFEC affecte la mise en œuvre totale de certaines activités le volet développement rural de l'UGPNS ;
- La difficulté de compréhension et d'appropriation par certaines Autorités et certains membres de la société civile;
- Les accusations de violations de droits humains attribuées aux écogardes alors qu'ils sont en missions de patrouilles par certaines Ong de protection de droits de l'homme , avec comme conséquence menace de suspension pour certains financements.

### ***2.19.3. Perspectives***

- Mettre en œuvre et gérer de manière adaptative le plan de surveillance ;
- Poursuivre la formation et le recyclage des écogardes avec l'appui du CorPPN sous l'accompagnement d'un consultant (Ong spécialisée) ;
- Elaborer le cadre de sauvegarde environnementale et sociale (ESSF) basé sur les normes de la Banque mondiale et de l'IFC ;
- Renouveler l'accord de cogestion entre ICCN et WWF ;
- Former les écogardes en SMART et en renseignements ;
- Améliorer des équipements de patrouille et de la sécurité ;
- Rédiger un plan directeur d'investissement pour les infrastructures ;
- Renforcer les liens de collaboration avec les institutions, les administrations et les populations locales ;
- Accompagner la mise en œuvre de l'application de la loi sur la protection de la biodiversité en dehors du PNS (réglementation de la chasse) ;
- Accompagner l'élaboration de plan de développement rural durable des territoires riverains ;
- Renforcer l'accès au marché des produits agricoles (système d'information du marché, équipements d'évacuation des produits, etc.) ;
- Développer l'agroforesterie;
- Développer l'élevage;
- Mettre en place des mécanismes de gestion des FORCOM;
- Développer au moins 4 chaînes de valeurs pour les PFNL (miel, artisanat local, pharmacopée, etc.);
- Continuer le volet Education-Santé-Population;

## **2.20. Calendrier alternatif pour la mise en œuvre des mesures correctives.**

Le Parc national de la Salonga est doté d'un Plan d'Aménagement et de Gestion 2016-2025 ainsi que d'un plan triennal. Un nouveau plan triennal a été élaboré pour la période 2019-2021, ce qui permet également d'intégrer le calendrier de mise en œuvre des mesures correctives. Sur cette base, des plans d'opérations annuels sont mis en œuvre avec les financements disponibles (Projet Union européenne de 17,4 millions d'euros pour 2017-2021, projet KFW renouvelé pour la période 2020-2021, projet PBF la phase IV en cours de négociation...) dans le cadre du contrat de cogestion du PNS entre ICCN et WWF.

Le montant global à mobiliser pour les « 3 prochaines années : 2 millions Euro (Financement Allemand dans le cadre du programme de conservation de la biodiversité et la gestion durable des forêts), 8,5 millions \$ (financement Américain dans le cadre du programme CAFEC) et presque 1,5 millions restant dans le cadre du financement de 11<sup>ème</sup> Fonds européens pour le développement).

D'autres partenaires apportent leur contribution dans le bio monitoring, le changement climatique, REDD+, le développement rural, l'organisation communautaire, l'agriculture durable, la santé, la lutte contre la malnutrition. C'est le cas de Rainforest Alliance avec AASD, Oxfam, ISCO, FAO et CRS.

**3. TABLEAU SYNTHÈSE DES PROGRES REALISES VERS L'ETAT DE CONSERVATION SOUHAITE EN VUE DU RETRAIT DU BIEN DE LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL EN PERIL (DSOCR).**

Recommandations UNESCO	Actions de mises en œuvre
a) Sécuriser le bien par la réalisation de la troisième phase de l'opération Bonobo pour éliminer les poches de rébellion encore existantes au sein du bien,	<p>Poursuite de l'opération bonobo jusqu'en 2016 ;</p> <p>Élimination des poches de rébellion par les patrouilles mixtes ;</p> <p>Sécurisation du parc par les écogardes formés, équipés et motivés (primes de performance, soins de santé, tenues, ...)</p>
b) Redynamiser le cadre de concertation permanente entre les autorités politiques, administratives et militaires provinciales des 4 provinces concernées par le bien pour éliminer le braconnage dans le parc, en organisant rapidement une seconde réunion et en mettant en place un mécanisme de suivi de cette concertation,	<p>Structuration des communautés (CLD, CARG,...)</p> <p>Tournées de prise de contact et sensibilisation des autorités des provinces concernées</p> <p>Rencontres et échanges de collaboration avec les différents partenaires de la Province de la Tshuapa (FARDC, police, parquet, ...) pour renforcer la concertation pour la mutualisation des efforts de lutte anti-braconnage</p> <p>Plusieurs rencontres avec le gouverneur de la province de Tshuapa, notamment au sujet de la réhabilitation des routes</p> <p>Redynamisation de la brigade anti-braconnage à Oshwe (2017) et mission sur la Lukenie (2018)</p> <p>Réunion d'échange à Kinshasa le 21 mars 2019 avec les députés nationaux de la zone Salonga (Boende, Monkoto, Oshwe, Kole, Bokungu (2), Dekesse.</p> <p>Deux réunions avec la délégation des notables des Kitawalistes à Kinshasa (juin et juillet 2019), qui soutiennent la protection du PNS.</p>
c) Revoir, adapter à la situation actuelle du parc et mettre en œuvre la stratégie de lutte anti braconnage et assurer son suivi en mettant en place immédiatement un suivi de l'application de la loi par l'utilisation journalière du logiciel SMART,	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Inventaire des ressources humaines ;</li> <li>- Élaboration d'une stratégie LAB ;</li> <li>- Prospections pour l'implantation des nouvelles stations ;</li> <li>- Mise en œuvre de la LAB et du suivi par SMART ;</li> <li>- Formations recyclage et autres formations ;</li> <li>- Mise en place d'une cellule juridique habilitation des OPJ et suivi des dossiers ;</li> <li>- Suivi des allégations de violation de droits humains ;</li> <li>- Elaboration et validation en cours du mécanisme de gestion des plaintes et recours ;</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Adoption du guide de conduite des écogardes et ses 100 lignes.</li> </ul>
<p>d) Réaliser sans délai un suivi écologique complet de l'ensemble du Parc national de la Salonga afin de disposer de données actualisées sur lesquelles orienter la stratégie de lutte anti braconnage et la finalisation du plan de gestion,</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Inventaires biologiques et dépouillement des données sur l'ensemble du Parc (Bonobo, Eléphant, Singes ;</li> <li>- Suivi des bais par Caméra Pièges ;</li> <li>- Meilleure connaissance des espèces du PNS ;</li> <li>- Réalisation stage/études et recherches ;</li> <li>- Mise en place d'un système de suivi écologique permanent.</li> </ul>
<p>e) Gérer les conflits pour la gestion des ressources naturelles en accélérant le processus de délimitation participative des limites non naturelles du parc et en poursuivant le processus actuel de formalisation des associations de pêcheurs en mettant en place un zonage avec une création de zones mises en défens et en reconsidérant la limite accordée localement pour la pêche jusqu'à la terre,</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La délimitation et la matérialisation des limites artificielles à 52% ;</li> <li>- Réalisation de l'étude diagnostic de la pêche dans le territoire de Monkoto ;</li> <li>- L'accompagnement à la gestion durable des ressources naturelles s'est concentré sur l'appui à la gestion durable de la pêche à Monkoto (Structuration, formation, cartographie des zones de pêche, appui en intrants de pêche) ;</li> <li>- Appui au développement de l'agriculture durable ;</li> <li>- Appui à l'élevage ;</li> <li>- Renforcements des équipements et infrastructures communautaires ;</li> <li>- Appui aux activités génératrices de revenus (formation en technique de fabrication de savons, chikwange améliorée, ....) ;</li> <li>- Appui à la mise en place des forêts communautaires</li> </ul>
<p>f) Poursuivre la création d'un continuum écologique entre les deux secteurs du parc à travers un travail participatif d'orientation de cet espace et proposer un statut de classement pour cette aire protégée et accompagner ce processus d'un plan simple de gestion,</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Inventaire des éléphants et bonobos dans le corridor ;</li> <li>- Identification des communautés dans la zone concernée ;</li> <li>- Développement de l'approche de gestion : foresterie communautaire ;</li> <li>- Sensibilisation des communautés sur la démarche de création de forêts communautaires ;</li> <li>- Accompagnement des communautés concernées pour la création des forêts communautaires (formation des</li> </ul>

	cartographes et des animateurs locaux).
g) Réaliser des études concernant la situation et l'impact écologique des deux communautés établies au sein du parc, avant de prendre une décision éventuelle de relocalisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation de l'étude stratégique sur la gestion des populations installées dans le PNS ;</li> <li>- Appui à la scolarisation des enfants Yaelima à Dekese</li> </ul>

**NOTE D'INFORMATION DE L'ANNEE 2020 EN COMPLEMENT A L'ETAT DE  
CONSERVATION 2019 DES BIENS DU PATRIMOINE MONDIAL  
DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO**

**0.0. INTRODUCTION**

Conformément aux directives du Comité du Patrimoine Mondial (CPM) en rapport avec l'état de conservation des biens du patrimoine mondial, la République Démocratique du Congo (RDC) avait soumis le rapport de l'état de conservation de 2019 pour ses cinq (5) sites inscrits sur la liste du patrimoine mondial en péril.

Cependant, étant donné le contexte du COVID-19 et ses implications sur le fonctionnement à divers niveaux des services tant publiques que privés de toute l'humanité, la 44<sup>ème</sup> session du CPM n'a pas eu lieu et par conséquent le rapport 2019 de l'état de conservation des biens de la RDC n'a pas encore été examiné. Dans ce contexte, la RDC voudrait transmettre dans les lignes qui suivent les informations pertinentes complémentaires qui ont été enregistrées dans le cadre des efforts du maintien des VUE en exécution des mesures correctives respectives aux cinq (5) biens pour l'année 2020.

**1. PARC NATIONAL DE LA GARAMBA (N° 139)**

Concernant la mesure relative au renforcement des efforts de lutte anti-braconnage, on note pour l'année 2020 la poursuite de la collaboration entre ICCN et les Forces armées de la République Démocratique du Congo (FARDC). Cette collaboration a eu comme résultats, entre autre, l'arrestation de 35 braconniers avec armes de guerres et dont 17 ont été déférés devant les juridictions compétentes.

Quant au maintien d'une surveillance efficace, comparativement aux années 2018 et 2019, l'année 2020 a connu un progrès significatif en termes de nombre des patrouilles réalisées, soit 744 patrouilles (447 patrouilles en 2018, 630 patrouilles en 2019). Notons que la couverture des patrouilles aériennes a été de 100% de l'étendue du parc et des Domaines de chasse adjacents.



Comme autre réalisation important dans l'amélioration de la gestion du bien, il faut noter le suivi de la faune. Le Parc national de la Garamba (PNG), avec l'appui financier du patrimoine mondial, a renforcé le suivi des éléphants à travers l'opération de pose de collier satellite. A ce jour, le nombre d'éléphants suivis avec collier est de 38 individus avec un objectif d'attendre 50 individus en 2021.

## **2. PARC NATIONAL DE KAHUZI - BIEGA (N° 137)**

Par rapport à l'évacuation des groupes armés du bien, il n'y a pas eu un grand progrès, sauf l'engagement de cessation des hostilités fait par 70 groupes armés à travers une déclaration au cours de la réunion du gouvernement provincial du Sud-Kivu tenue le 17 septembre 2020 à Bukavu (Murhesa).

(<https://www.radiookapi.net/2020/09/17/actualite/securite/rdc-pres-de-70-groupes-armes-signent-un-cessez-le-feu-murhesa>).

Par ailleurs, un effort substantiel a été réalisé en 2020 et traduit par la condamnation de 27 braconniers par les cours et tribunaux (militaire et civil) de Bukavu : Huit (8) condamnations (RP 1630) ; dix-sept (17) condamnations sous RP 300 et deux (2) condamnations sous RP 375.

Quant au processus de démarcation participative de limites et études socio-économiques en basse altitude (Nzovu), il a été procédé en 2020 à l'identification des villages qui sont à l'intérieur du site. Le processus étant en cours, les résultats seront disponibles avant la fin de l'année 2021 et seront mis à profit dans le cadre du projet de survol planifié durant l'année.

## **3. RESERVE DE FAUNE A OKAPI (N° 718)**

La question de l'évacuation des carrés miniers artisanaux et semi-industriels a été une priorité pour l'année 2020. L'opération d'évacuation, après sensibilisation, a conduit à la fermeture de la carrière dénommée Bapela (au centre -Est) par l'expulsion d'environ 5000 creuseurs artisanaux. Actuellement une position rotatoire de 15 éco-gardes a été installée dans le secteur pour empêcher la réouverture de la dite carrière.

En attendant le recrutement de soixante (60) nouveaux candidats Eco-gardes, durant l'année 2020 les efforts ont été plus orientés vers la remise à niveau de 134

anciens gardes. Cette session a porté sur la tactique d'infanterie, l'intervention rapide afin de faire face aux attaques sporadiques des inciviques enregistrées dans la zone Sud-Ouest et Sud-Est de la réserve en particulier.

Avant l'opérationnalité de la démarcation participative de la limite Ouest de la réserve, durant l'année 2020, le site a effectué une campagne de sensibilisation des autorités provinciales et territoriales à Bunia et à Mambasa afin d'obtenir leur implication dans le processus qui est planifié en 2021.

#### 4. PARC NATIONAL DE LA SALONGA (N° 280)

Du rapport de la mission de suivi réactif effectuée par les experts de l'UNESCO-UICN en janvier 2020, l'Etat partie a mis l'attention sur 3 préoccupations soulevées par la mission à savoir :

1°. La finalisation de la démarcation des limites du parc et le renforcement de l'autonomisation des communautés riveraines. Comme acquis pour l'année 2020, on peut citer l'octroi d'un appui financier de l'UNESCO d'une hauteur de Dollars American de Deux cents cinquante mille (250000 USD). En attendant le démarrage des activités en 2021, des actions préparatoires ont été menées avec des orientations du Centre du patrimoine mondial et ont porté essentiellement sur les contacts avec les autorités et les représentants des communautés locales.

2°. Un projet de renouvellement d'accord de partenariat de cogestion entre ICCN et WWF est en pleine discussion et pourrait être signé avant la fin de ce premier trimestre 2021. Ceci contribuera à rassurer la durabilité de la gestion de ce grand massif forestier et cheminer vers le retrait du site de la liste en péril.

3°. Concernant la position de la RDC par rapport à l'exploration et/ou exploitation pétrolière, tout en reconnaissant qu'il n'y a, à ce jour, aucune activité pétrolière sur le périmètre du bien, le ministre de l'environnement du nouveau gouvernement sera sensibilisé pour la signature d'une lettre de clarification de la position finale de l'Etat partie.



## 5. PARC NATIONAL DES VIRUNGA

Outre le dernier rapport de l'état de conservation, il n'y aucune information complémentaire pour l'année 2020 si ce ne sont que les éléments contenus dans le rapport de l'état de conservation de 2019.

Fait à Kinshasa, le 12 MARS 2021



Pasteur Dr Cosma WILUNGULA BALONGELWA